

CONTRAT D'INSCRIPTION EN STAGE DE FORMATION

VALABLE UNIQUEMENT POUR LES PERSONNES NE POUVANT PAS BENEFICIER D'AIDE FINANCIERE OU DE SUBVENTION à la formation professionnelle

Dans le cas où vous n'auriez pas la possibilité de recevoir une aide financière dans le cadre de la formation professionnelle (DIF, RSA, Pole Emploi ou autre), et dans le cas où vous devriez financer vous-même ces formations (**et uniquement dans ce cas là**), AFSCI vous apporte son soutien financier en vous permettant d'accéder à ces formations au tarif de 290 euros chaque module de 2 jours en groupe au lieu de 490 euros.

Par l'acceptation de ce tarif spécial et la signature de ce contrat, le stagiaire atteste ne pas bénéficier d'aide financière extérieure et financer lui-même sa formation

Les inscriptions sont enregistrées uniquement à réception de ce bordereau dans nos bureaux. Aucune réservation n'est acceptée par mail ou téléphone. Dans le cas où la formation demandée serait complète, votre chèque de réservation vous sera réexpédié ou une autre date proposée.

Je confirme mon inscription au(x) stage(s) ci-dessous – Cocher la case à droite de la date désirée - **et je joins un chèque de réservation de 30% (un chèque par formation souscrite) à l'ordre du formateur : Genevieve MEYER ou Nicolas QUEVA**, le solde étant à régler, au plus tard, le 1er jour du stage.

Inscription en liste d'attente : Dans le cas où une place se libèrerait sur une session précédente, si vous désirez être contacté, inscrivez ci-après un numéro de téléphone sur lequel vous pouvez être joint rapidement :

**Merci de renvoyer ces 2 pages lors de votre inscription – Signature obligatoire en bas de chaque page
adresse : AFSCI – 195 av de Canale – 30230 RODILHAN**

DATE	TYPE DE FORMATION	X	Tarif spécial	Chèque de réservation à joindre
Lundi 04 et mardi 05 juin 2012	Massage sérénité aux pierres semi-précieuses (tarif pierres comprises)		330 €	100 € à l'ordre de EQUILIBRE
Lundi 11 et mardi 12 juin 2012 COMPLET	Massage relaxant aux huiles essentielles		290 €	87 € à l'ordre de Nicolas Queva
Samedi 16 juin 2012	Massage tonique spécial dos 30 mns		150 €	45 € à l'ordre de EQUILIBRE
Lundi 18 juin a-m	Soin jambes lourdes (kit 12 pierres d'argile compris)		85 €	25 € à l'ordre de Genevieve MEYER
Lundi 25 et mardi 26 juin 2012	Massage oriental aux huiles ou à la poudre		290 €	87 € à l'ordre de Genevieve MEYER
Vendredi 29 juin 2012	Massage pieds-mains-visage-cuir chevelu		150 €	45 € à l'ordre de EQUILIBRE
Samedi 30 juin et dimanche 1er juillet 2012	Foot massage thai (massage des pieds 60 mins)		290 €	87 € à l'ordre de EQUILIBRE
Vendredi 06 juillet 2012	Massage Assis (protocole canadien)		150 €	45 € à l'ordre de EQUILIBRE
Samedi 07 juillet 2012 Matin	Soin jambes lourdes (kit 12 pierres d'argile compris)		85 €	25 € à l'ordre de EQUILIBRE
Samedi 07 juillet 2012 A-M	Atelier "Energie des huiles essentielles" N°1 (prod uits compris)		85 €	25 € à l'ordre de EQUILIBRE
Lundi 16 et mardi 17 juillet 2012	Massage relaxant aux huiles essentielles		290 €	87 € à l'ordre de Nicolas Queva
Mardi 31 juillet 2012	Massage tonique spécial dos 30 mins		150 €	45 € à l'ordre de EQUILIBRE
Samedi 11 et dimanche 12 août 2012	Massage relaxant aux huiles essentielles		290 €	87 € à l'ordre de Nicolas Queva
Lundi 13 août 2012	Massage pieds-mains-visage-cuir chevelu		150 €	45 € à l'ordre de Nicolas Queva
Vendredi 24 août 2012	Soin jambes lourdes (kit 12 pierres d'argile compris)		85 €	25 € à l'ordre de EQUILIBRE
Samedi 25 et dimanche 26 août 2012	Massage oriental aux huiles ou poudre de massage		290 €	87 € à l'ordre de Genevieve MEYER
Samedi 01 et dimanche 02 septembre 2012	Foot massage thai (massage des pieds 60 mins)		290 €	87 € à l'ordre de Genevieve MEYER
Lundi 03 septembre 2012	Massage Assis (protocole canadien)		150 €	45 € à l'ordre de EQUILIBRE
Samedi 29 et dimanche 30 septembre 2012	Massage aux pierres chaudes		290 €	87 € à l'ordre de Genevieve MEYER
<u>Remise de 10% accordée à partir de 8 jours de formations souscrits par personne sur ce bordereau Cette remise sera déduite sur votre règlement à chaque formation.</u>				

Tout stage annulé moins de 7 jours ouvrés avant la date est dû et non reportable

Lieu de stage : Indiqué sur la confirmation d'inscription - 30230 BOUILLARGUES - Gard

Horaires : Accueil 8h50 Stage : 09h – 12h30 / 13h30 – 16h30/17h

A prévoir :

- Tenue légère et confortable (24° dans la salle de massage)
- Drap de bain et petite serviette - ou 2 serviettes de toilettes pour le foot massage
- Port d'un maillot de bain obligatoire en formation. (2 pièces pour les femmes, se dénouant dans le dos)
- **Ongles courts obligatoires**

Conditions financières :

Inscription : L'inscription se fait en renvoyant le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de réservation de 30% (chèque à établir à l'ordre de chaque formateur)

Solde : Il doit être versé au plus tard le premier jour de la formation avant le début du stage.

En cas d'annulation de votre part, moins de 15 jours ouvrés avant la date de la formation, votre chèque de réservation sera encaissé au titre de dédommagement pour le traitement administratif effectué par nos services et pour la gêne occasionnée concernant la tenue de la formation. En cas d'annulation de votre part moins de 7 jours ouvrés avant le début du stage, le prix de la formation est dû intégralement. En cas de force majeure reconnue (*maladie, accident, deuil*) justifiée par écrit dans les 7 jours suivant la date prévue de formation, seulement le chèque de réservation de 30% sera facturé et conservé. **En cas d'empêchement pour raisons médicales, le certificat médical doit spécifier l'incapacité à suivre le stage.**

Clause de confidentialité :

En participant à cette formation, le stagiaire s'engage à ne pas divulguer à des tiers, les informations, documents, savoir-faire, techniques et protocoles, transmis lors de la formation par l'organisme AFSCI, à utiliser les techniques et protocoles reçus uniquement pour sa pratique en tant que praticien. AFSCI INTERDIT TOTALEMENT LA RETRANSMISSION DES PROTOCOLES ENSEIGNES, PAR D'AUTRES PERSONNES QUE SES FORMATEURS AGREES. **La participation du stagiaire à ce stage implique la lecture, l'acceptation du règlement intérieur et des conditions financières établies par l'organisme AFSCI,** ainsi que le respect de toutes ses conditions, y compris l'interdiction de copie de tout élément, **textes et photos** (provenant du support de cours ou du site internet d'AFSCI). AFSCI se réserve le droit de déplacer ou d'annuler une formation ainsi que ne pas accepter l'inscription d'une personne en formation (sans en avoir à lui en justifier les raisons), afin de maintenir une bonne tenue de la formation.

Décharge de responsabilités :

Le stagiaire reconnaît par la présente, ne pas avoir de problèmes de santé incompatibles avec les techniques et les produits utilisés lors des formations, objets de cette inscription (voir liste ci-dessous) et décharge l'Association AFSCI ainsi que ses formateurs, de toutes responsabilités, présentes et à venir, devant un événement indésirable pouvant se rapporter à son état de santé.

Hémophilie, Troubles circulatoires importants (phlébite, thrombose), Troubles cardiaques importants, Maladies auto-immunes, Cancers, Intervention chirurgicale ou fracture osseuse, dans les 6 mois précédents, Plaies ou Cicatrices de moins de 6 mois. Infections cutanées contagieuses, Fibromes ou tumeurs, Femme enceinte, Allaitement (ne pas travailler avec des huiles essentielles), etc. En cas de doutes demander un avis médical

Vos coordonnées :

Votre inscription sera validée par une confirmation par mail vous indiquant toutes les informations relatives à la formation. Pensez à vérifier vos spams si vous ne la recevez pas ou contactez-nous pour vérification

NOM / PRENOM du stagiaire (devant apparaître sur le certificat de formation)	
ADRESSE	
TELEPHONE	
E-MAIL (bien lisible svp)	
Professionnel désirant une facture (N° Siret obligatoire)	

Fait à :

Le :

SIGNATURE obligatoire du stagiaire attestant la lecture, l'acceptation du règlement intérieur et des conditions d'obtention du tarif spécial indiquées sur le présent contrat. AFSCI ne délivrera pas, aux bénéficiaires de ce tarif, d'attestation de présence, ni aucun papier supplémentaire à ceux délivrés le jour de la formation (reçu pour solde du règlement et certificat de formation au module choisi). Le stagiaire atteste avoir pris connaissance et accepter, que le non respect des conditions liées au tarif spécial du stage faisant l'objet de cette inscription annulera toutes remises accordées, le tarif de 245€ par journée de stage sera alors appliqué.

Ecrire manuellement votre Nom et prénom, suivi de « Bon pour accord » et signer

Règlement Intérieur A CONSERVER PAR LES STAGIAIRES

I – PREAMBULE

AFSCI est un organisme de formation professionnel indépendant.

L'organisme AFSCI est domiciliée au 200 avenue de Canale – 30230 RODILHAN. Il est déclaré auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Languedoc-Roussillon sous le N° 91300265630. Le présent règlement intérieur a pour but de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par AFSCI dans le but de permettre un bon fonctionnement des formations proposées.

Définitions :

- AFSCI sera dénommée ci-après « organisme de formation » ;
- les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires » ;
- le directeur de la formation à AFSCI sera ci-après dénommé « le responsable de l'organisme de formation ».

II - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1

Conformément aux articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

III - CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à un stage dispensée par AFSCI ou son représentant, et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par AFSCI, ou son représentant, et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'observation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux d'AFSCI, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de AFSCI, mais également dans tout local ou espace loué par AFSCI pour dispenser ses formations.

IV - HYGIENE ET SECURITE

Article 4 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation et indiquées par le formateur. Toutefois, conformément à l'article R. 922-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre Ier du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

ARTICLE 5 - Règles générales relatives à la protection contre les accidents.

Tout stagiaire est tenu d'utiliser tous les moyens de protection individuels et collectifs mis à sa disposition pour éviter les accidents et de respecter strictement les consignes particulières données à cet effet.

ARTICLE 6 - Règles relatives à la prévention des incendies.

Tout stagiaire est tenu de respecter scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies. En application du décret n°77-1042 du 12/09/1977, il est interdit de fumer dans les salles de cours.

V- DISCIPLINE

ARTICLE 7 - Dispositions générales relatives à la discipline.

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun. Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'emporter sans autorisation quoi que ce soit ne leur appartenant pas ;
- d'avoir un comportement incorrect avec toute personne ;
- d'utiliser le matériel pédagogique à d'autres fins que celles prévues pour le stage ;
- d'introduire des personnes étrangères au stage ;

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus à une obligation de discrétion en ce qui concerne toutes informations relatives aux organismes, aux stages, techniques, dont ils pourraient avoir connaissance et n'appartenant pas à la formation en cours. Tout manquement aux règles relatives à la discipline pourra donner lieu à l'application de l'une des sanctions prévues par le présent règlement.

ARTICLE 8 – Annulation

Le chèque de réservation est retenu en cas de désistement moins de 15 jours avant le début du stage. Toute annulation de stage déclarée moins de 7 jours ouvrés avant le début de la formation sera facturée en totalité ; en cas de force majeure reconnue (**maladie, accident, deuil, etc.**) et, justifiée par écrit dans les 7 jours suivant la date prévue de formation, seulement le chèque de réservation de 30% sera facturé et conservé. **En cas d'empêchement pour raisons médicales, le certificat médical doit spécifier l'incapacité à suivre le stage.** AFSCI se réserve le droit de déplacer ou d'annuler une formation (pour cas de force majeure), ainsi que ne pas accepter l'inscription d'une personne en formation (sans en avoir à lui en justifier les raisons), afin de maintenir une bonne tenue de la formation.

ARTICLE 9 – Respect du travail en groupe

Les stagiaires s'engagent à se munir du matériel nécessaire à leur participation aux stages, à respecter le lieu de stage et le matériel qui s'y trouve, à éteindre leur téléphone durant les sessions et à en limiter au maximum l'usage durant les pauses. Toute dégradation sera directement facturée à la personne responsable.

Les stagiaires s'engagent à être présents, sauf raison grave, à toutes les séances de travail, à ne pas quitter une séance en cours sauf accord avec le formateur, à respecter les horaires de début et de fin des séances. AFSCI se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par AFSCI aux horaires d'organisation du stage. Les absences ou retards ne donnent pas droit à une réduction sur le prix du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir le formateur.

ARTICLE 10 – Respect des formateurs et des stagiaires : Les stagiaires s'engagent à tenir compte au mieux des remarques et interventions des formateurs. Les formations en groupe s'appuyant sur un travail pratique en binôme, les stagiaires servant de modèle, resteront à l'écoute de la pratique de leur binôme pour le corriger si besoin est, tout en respectant les interventions du formateur; le stagiaire pratiquant restera à l'écoute des indications de son binôme afin de se corriger et améliorer sa pratique. Chaque stagiaire s'engage à travailler avec les autres stagiaires dans une attitude d'écoute et de respect mutuel nécessaires au processus de formation.

Ils s'engagent également à ne pas troubler par leurs propos ou leurs attitudes l'enseignement donné par le formateur ainsi que le travail des autres participants. A cette fin, les stagiaires s'engagent à travailler dans le cadre donné de la formation et des techniques utilisées dans le protocole enseigné sans y intégrer des techniques extérieures qui pourraient induire en erreur les autres stagiaires. Le formateur est seul juge du trouble apporté et, s'il le juge nécessaire, peut demander temporairement ou définitivement à un participant de quitter la salle de travail. En cas d'exclusion d'un stagiaire pour non respect du règlement, la totalité de la formation reste due par le stagiaire

Les stagiaires s'engagent à respecter les clauses de confidentialité sur tout ce qui peut être exprimé par d'autres stagiaires pendant la formation.

Article 11 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 12 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Toute copie, même pour un autre stagiaire est totalement interdite.

Article 13 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

AFSCI décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

ARTICLE 14 - Usage commercial

Les stagiaires s'engagent à ne pas utiliser à titre commercial le nom d'AFSCI, les documents et informations données dans la formation, les photos et textes présents sur le site, sans autorisation écrite du responsable d'AFSCI.

Ayant reçu une attestation de formation à une technique particulière, et par respect pour la culture traditionnelle dont est issu cette pratique, les stagiaires s'engagent à ne pas modifier les techniques et protocoles relatifs à cette formation.

Une attestation de formation ou une certification pourra être retirée à un participant en cas de non respect de cette règle.

Les attestations de formation délivrées par AFSCI, ainsi que leurs certifications pourront aussi être retirées par AFSCI en cas de non respect des règles éthiques et commerciales habituellement en vigueur dans la pratique de techniques de bien-être.

ARTICLE 15 - Décharge de responsabilités

Le stagiaire en s'inscrivant à une formation proposée par AFSCI, reconnaît ne pas avoir de problèmes de santé incompatibles avec les techniques et les produits utilisés lors des formations, (voir liste ci-dessous) et décharge AFSCI ainsi que ses formateurs, de toutes responsabilités, présentes et à venir, devant un événement indésirable pouvant se rapporter à son état de santé.

Contre-indications : Hémophilie, Troubles circulatoires importants (phlébite, thrombose), Troubles cardiaques importants, Maladies auto-immunes, Cancers, Suites d'une intervention chirurgicale majeure ou d'une fracture osseuse, Plaies ou Cicatrices récentes (sur les parties du corps massées lors de la formation), Infections cutanées contagieuses, Fibromes ou tumeurs, Femme enceinte, Allaitement (ne pas travailler avec des huiles essentielles). En cas de doutes demander un avis médical